

LIGNE PEDAGOGIQUE

FONDATION FR.-L.BOREL

CENTRE PEDAGOGIQUE DE DOMBRESSON

2056 DOMBRESSON

JUIN 1991



TABLE DES MATIERES

<u>INTRODUCTION.....</u>	4
<u>1 POPULATION, OBJECTIFS, CADRE GENERAL ET MOYENS.....</u>	5
1.1 POPULATION ACCUEILLIE.....	5
1.2 OBJECTIFS.....	5
1.3 CADRE GENERAL.....	6
1.4 LES MOYENS.....	6
1.4.1 Situation géographique et bâtiments.	6
1.4.2 Moyens financiers.....	7
1.4.3 Places disponibles.....	7
1.4.4 Pondération.....	7
1.4.5 L'école interne.....	8
1.4.6 Prestations de spécialistes.....	8
1.4.7 Administration et services généraux.....	8
1.4.8 Organisation.....	8
1.4.9 Organigramme.....	9
<u>2 LA LIGNE PEDAGOGIQUE EN SUIVANT LE PARCOURS D'UN ENFANT</u>	
2.1 L'ADMISSION ET LES TROIS PREMIERS MOIS DE PLACEMENT.....	11
2.1.1 Les démarches en vue de l'admission.	11
2.1.1.1 Premier contact.....	11
2.1.1.2 Première rencontre avec la famille.....	11
2.1.1.3 Visite de l'enfant : dans le groupe d'accueil.....	12
2.1.1.4 Deuxième rencontre avec la famille.....	12
2.1.2 Les trois premiers mois de placement.....	13
2.1.2.1 Le groupe d'accueil.....	13
2.1.2.2 Participation de l'OMP....	13
2.1.2.3 Relations avec les familles.....	14
2.1.2.4 Les trois premiers mois à l'école.....	14
2.1.2.5 Admissions particulières..	14
2.1.3 La synthèse d'admission.....	14
2.2 LE SUIVI A LONG TERME.....	15
2.2.1 L'internat.....	16

2.2.1.1	Structure et organisation.	16
2.2.1.2	La vie du groupe.....	16
2.2.1.3	Horaire de l'éducateur.....	18
2.2.1.4	Relations avec la famille.	18
2.2.1.5	Mode d'évaluation.....	18
2.2.1.6	Souplesse dans l'accueil et la prise en charge.....	18
2.2.1.7	Les week-ends.....	19
2.2.1.8	Les camps et colonies.....	19
2.2.1.9	Relations éducateurs et instituteurs.....	19
2.2.1.10	Le semi-internat.....	20
2.2.1.11	Intervention en cas de crise.....	20
2.3	LE PROCESSUS DE SORTIE.....	21
2.3.1	Fin de placement durant la scolarité.....	22
2.3.2	Fin de placement à la fin de la scolarité.....	22
2.3.3	Après une période de préapprentissage.....	23
2.3.4	L'orientation professionnelle.....	23
2.3.5	L'appartement des apprentis.....	24
2.3.6	Les PCE.....	24
3	LA SCOLARITE.....	25
3.1	L'ECOLE INTERNE.....	25
3.2	L'ECOLE EXTERNE.....	26
4	CONCLUSION.....	27
5	REMERCIEMENTS.....	28

INTRODUCTION

Le centre pédagogique de Dombresson trouve son origine au siècle passé déjà :

"Par testament du 2 juillet 1864, François-Louis Borel a institué l'Etat de Neuchâtel héritier de ses biens, à charge de les affecter à une œuvre d'utilité publique désignée par le Grand-Conseil.

Aux termes d'un décret du 19 novembre 1873, le Grand Conseil décide de consacrer ces biens à la fondation d'un asile pour l'enfance malheureuse.

Le 17 juin 1876, il arrête que l'asile en question sera établi à Dombresson et charge le Conseil d'Etat de pourvoir à l'acquisition des terrains nécessaires.

A l'origine, les hôtes de l'institution étaient dans leur quasi-totalité des orphelins. Certaines transformations profondes intervenues dans notre société au cours de ces dernières décennies, ont eu pour conséquence la réduction progressive du nombre des orphelins et leur remplacement par des enfants inadaptés (enfants de parents divorcés, enfants illégitimes, enfants atteints de troubles du comportement ou de débilité mentale). Dès lors, la nécessité s'est fait sentir au cours des dernières années de spécialiser nos institutions pour enfants et adolescents, ceci afin d'en tirer le maximum d'avantages, de résultats et d'efficacité. Cette évolution a encore été accélérée par l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité.

Depuis 1967, au lieu d'être ouvert à tous les enfants orphelins ou abandonnés comme le voulait à l'origine le législateur, le Centre pédagogique de Dombresson s'est donc spécialisé dans l'accueil, le traitement, l'instruction et la formation d'une catégorie déterminée d'enfants, à savoir ceux souffrant de troubles du comportement".

(commission de surveillance de la fondation F.-L. Borel)

La ligne pédagogique du centre de Dombresson se réfère à un mandat défini sur le plan cantonal. Dans un souci de clarification, cette ligne pédagogique va préciser :

- les objectifs, le cadre général de travail et les moyens
- la ligne pédagogique, à travers le parcours d'un enfant dans l'institution

1.1 POPULATION ACCUEILLIE

Depuis 1967, le centre pédagogique est spécialisé dans l'accueil d'enfants présentant des troubles du comportement. Sa population est constituée d'enfants d'âge scolaire ou en première année post-scolaire, possédant un potentiel cognitif normal, mais présentant des troubles du comportement les mettant en situation de rupture avec le système scolaire public. L'admission d'enfants de moins de six ans peut exceptionnellement être envisagée.

Les enfants placés au CPD sont en principe susceptibles d'évolution normale.

Les difficultés scolaire sous quelque forme que se soit, à savoir un retard inexplicable chez un enfant jusque-là adapté, une fréquentation irrégulière non motivée de l'école, un comportement perturbateur ammenant le collège à exclure l'enfant ne constituent le plus souvent que le facteur déclenchant dans le processus de placement.

Un dysfonctionnement familial et/ou social est fréquemment constaté lors des démarches préalables au placement. Cette situation familiale alors présente constitue un élément du contexte de l'enfant qu'il s'agit de prendre en considération dans l'accompagnement éducatif.

Les enfants accueillis au centre pédagogique relèvent du droit public, civil et pénal.

1.2 LES OBJECTIFS

L'objectif de l'ensemble de la prise en charge vise à aider l'enfant à prendre confiance en lui, à le sécuriser, à devenir une personne autonome. Ceci implique la prise en compte, en tant que réalité, de tout le pourtour social de l'enfant et de l'institution.

La finalité de l'institution est de permettre à des enfants d'évoluer vers un devenir le mieux maîtrisé possible. Nous visons leur ré intégration dans une société où ils parviennent à se situer.

Les objectifs du centre sont d'assurer :

- l'accueil dans le cadre d'un groupe spécifique d'accueil
- l'observation dans ce même groupe
- le diagnostic en incluant notamment la présence à toute la démarche d'un médecin-psychiatre
- le traitement
- l'éducation dans l'un des groupes de l'institution
- L'instruction en milieu spécialisé interne ou dans l'école publique
- l'orientation professionnelle par le biais de notre service d'orientation collaborant étroitement avec les offices extérieurs
- la préformation professionnelle dans le cadre du groupe de préapprentissage interne à l'institution

- le placement ultérieur
- la post-cure assurée par un éducateur déjà en relation avec l'enfant
- l'accompagnement de toutes ces étapes dans un travail incluant le réseau et la prise en compte de la famille.

1.3 CADRE GENERAL

L'orientation générale de l'institution fait référence à divers modèles, dans lesquels la totalité des projets de groupes et individuels peuvent s'inscrire selon le moment. L'institution ne se fige pas dans un modèle unique de référence.

Les moyens mis en œuvre sont d'ordre pédagogique pour ce qui est des secteurs éducatifs et scolaires. Ils incluent une importante activité thérapeutique par le biais des relations avec l'équipe thérapeutique.

Chaque enfant bénéficie d'un projet pédagogique individualisé englobant les aspects éducatifs, scolaires et thérapeutiques.

L'éducateur coordonne l'ensemble des interventions auprès des enfants. Dans cette optique, il est "porteur" du projet.

Le travail de l'éducateur comprend une prise en charge dans un cadre de vie structuré et un important travail relationnel individuel et/ou dans le cadre de groupes.

Les groupes ont leur identité et peuvent par conséquent personnaliser leur prise en charge.

L'école interne s'oriente également dans cette perspective, en adaptant ses moyens pédagogiques et thérapeutiques aux situations.

La famille est prise en considération dans la recherche d'une relation de partenariat, afin d'assurer à l'enfant le maximum de cohérence possible dans son environnement affectif. Les valeurs des familles sont l'objet d'un respect de la part de tous les intervenants.

Notre approche auprès des familles est notamment colorée par la recherche d'alliances avec celles-ci, ainsi que par le souci de relations le moins symétriques possible.

1.4 LES MOYENS A DISPOSITION

1.4.1 Situation géographique et bâtiments

Le centre pédagogique de Dombresson est constitué d'un ensemble de trois bâtiments, pourvus de chambres à un et deux lits, formant six groupes éducatifs de six à neuf enfants. Ces immeubles sont indépendants et comptent un rez-de-chaussé et un étage, un groupe éducatif occupant un niveau.

Outre ces trois bâtiments, le centre est composé d'un bâtiment administratif, abritant les bureaux, la cuisine et les services généraux.

Une école, construite à proximité immédiate des groupes, complète cet équipement. Elle est composée de quatre classes et d'ateliers pour le préapprentissage. Une piscine couverte et une salle de gymnastique (transformable en salle de spectacle) achève ce qui constitue les nouveaux bâtiments du centre pédagogique, dont la construction date de 1972.

Les anciens immeubles du centre existent toujours et offrent diverses possibilités de locaux (salles de réunions, bureaux, salle de psychomotricité, etc...). Une quantité importante d'appartements permet en outre à une grande partie du personnel d'habiter dans l'enceinte de l'institution.

Le centre pédagogique se situe au Val-de-Ruz, à la périphérie du village de Dombresson, sur un vaste terrain de plusieurs hectares, permettant de ne pas se sentir oppressé par une exiguité trop importante des locaux ou de la situation.

L'équipement sportif et culturel a également favorisé l'ouverture du centre sur l'extérieur par le biais de prêts et locations divers. Le centre jouit d'une bonne intégration dans le village et le vallon.

1.4.2 Les moyens financiers

Les moyens financiers sont fixés dans le cadre du budget de l'institution, qui doit être accepté par la commission de surveillance et par le secrétariat aux maisons d'enfants, représentant de l'état.

1.4.3 Places disponibles

54 places sont offertes par le CPD. Les enfants sont répartis dans six groupes de 9 personnes au maximum. Les placements peuvent être effectués tant en internat que dans un régime plus individualisé. Le placement en semi-internat est également possible.

1.4.4 Pondération

Les groupes d'internat sont actuellement encadrés par deux éducateurs, le groupe d'accueil par 2,5 éducateurs.

Les éducateurs du centre pédagogique sont pour la plus grande partie, formés en qualité d'éducateur spécialisé et détenteur d'un tel diplôme ou d'un titre jugé équivalent. En ce moment, le 80% du personnel éducatif est au bénéfice d'un titre reconnu.

L'institution favorise, dans les limites de la convention collective, la formation permanente et le perfectionnement du personnel éducatif.

Suite aux exigences posées par le département fédéral de justice et police, à savoir la couverture des soirées par deux éducateurs, la pondération des groupes va progressivement être adaptée à :

- 1992 : 2,25 postes par groupe
- 1993 et 1994 : augmentation des postes afin de permettre le dédoublement de la présence éducative chaque soir dans chaque groupe.

Cette augmentation de postes reste conditionnée aux accords budgétaires.

1.4.5 L'école interne

Elle est composée de quatre classes dont l'une est liée à un secteur pratique de préapprentissage.

Les cours, s'inspirant des directives du DIP, sont donnés aux enfants dans le cadre d'horaires scolaires traditionnels. Ils sont toutefois fortement individualisés en raison des difficultés des enfants qui nous sont confiés.

L'institution encourage les instituteurs (-trices) à suivre, outre la formation de l'école normale, les cours dispensés dans le cadre de la formation pour les enseignants spécialisés de l'école normale de Neuchâtel ou à posséder des titres jugés équivalents.

D'autre part les formations complémentaires sont souhaitées.

1.4.6 Prestations de spécialistes

L'Office médico-pédagogique (OMP) intervient au CPD par une équipe composée d'un médecin-psychiatre, un psychothérapeute, un psychologue et un psychomotricien.

Deux orthophonistes effectuent également des interventions. Elles ne dépendent cependant pas de l'OMP et sont engagées par l'institution.

1.4.7 Administration et services généraux

L'institution dispose de l'infrastructure administrative et des services généraux nécessaires à un ensemble école et internat (voir organigramme).

1.4.8 Organisation

Le directeur, nommé par la commission de surveillance, est l'exécuteur du mandat.

Pour ce faire, il favorise dans le cadre de l'institution le dialogue et la collaboration à tous les niveaux.

Les divers colloques sont répartis de la manière suivante :

- colloques de groupes hebdomadaires
- " d'éducateurs bimensuels
- " d'instituteurs bimensuels
- réunions éducateurs / instituteurs mensuelles
- colloques généraux mensuels impliquant tout le personnel

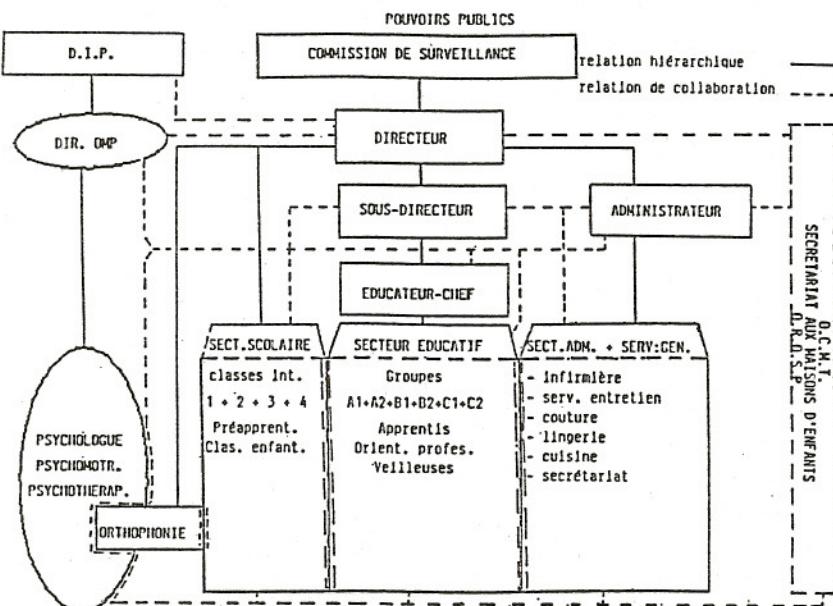
Outre ces structures, un colloque de direction pédagogique hebdomadaire et un second englobant le secteur administratif complètent cette organisation.

La plupart des problèmes courants sont traités dans le cadre de ces réunions.

Le directeur est garant du respect des décisions et de leur adéquation en regard des objectifs de la fondation.

L'institution est organisée sur un modèle hiérarchique explicité ci-après :

1.4.9 Organigramme



2 LA LIGNE PEDAGOGIQUE EN SUIVANT LE PARCOURS D'UN ENFANT

Dans ce texte, la prise en charge des enfants est décomposée en trois phases :

- l'admission et les trois premiers mois de placement
- le suivi à long terme
- la sortie

Dans le sens d'une perspective globale, ces phases seront expliquées des points de vue éducatifs, scolaires et thérapeutiques.

La ligne pédagogique est présentée en utilisant comme fil conducteur, le parcours d'un enfant dans l'institution en abordant les différentes prestations qui lui seront offertes et leurs buts.

L'ensemble de la ligne pédagogique s'inscrit dans les limites définies au point "cadre général".

2.1 L'ADMISSION ET LES TROIS PREMIERS MOIS DE PLACEMENT

Cette première période se décompose en trois moments :

- a - les démarches en vue de l'admission
- b - les trois premiers mois de placement
- c - la synthèse d'entrée et sa restitution

2.1.1 Les démarches en vue de l'admission

Nous comprenons par "admission", le temps qui précède l'accueil de l'enfant dans le groupe. Cette période constitue une situation de crise pour l'enfant et sa famille, et par là un moment-clé pour analyser la situation qui conduit à cette demande. Il importe dès lors de se doter de moyens qui permettent la meilleure intervention possible.

La procédure d'admission est la suivante :

2.1.1.1 Premier contact

En général, le premier contact est téléphonique et s'adresse à la direction. S'il provient directement des parents ou d'une école, seul un rendez-vous est fixé.

Un assistant social de l'OCM est associé à ce premier contact. Dans le cas contraire, une demande de collaboration sera effectuée auprès de l'OCM simultanément aux premières démarches. Une demande de ratification sera, le cas échéant, effectuée par l'OCM, parfois par le CPD.

De ce premier contact peut découler la mise en place de réunions en réseau. Cette période particulière est ainsi utilisée au maximum. Il s'agit d'éviter un placement "tacite" et de s'assurer de la pertinence de la solution proposée.

Dans la procédure qui suit, sont définies les démarches minimales souhaitées avant un placement.

2.1.1.2 Première rencontre avec la famille

Présence des parents, de l'enfant, d'un éducateur du groupe d'accueil, du directeur, de l'assistant social et du médecin.

Dans un premier temps, l'entretien doit permettre aux parents de formuler leur demande et présenter la situation qui les amène à cette démarche.

Nous présentons l'institution, ce que nous offrons, les moyens à disposition. Nous donnons les renseignements nécessaires pour que les parents puissent évaluer si nous pouvons répondre à leur demande.

La démarche administrative se fait ultérieurement, afin de ne pas fausser la réflexion en donnant l'impression que le placement est acquis.

Pour que les parents soient très au clair sur la poursuite du processus d'admission, il est présenté certaines exigences minimales :

- 1 semaine de visite pour l'enfant.
- deuxième rencontre entre tous, pour décider du placement et des objectifs communs.
- troisième rencontre après 3 mois d'observation et la synthèse.
- obligation de prendre l'enfant les week-ends fermés.
- ramener l'enfant le dimanche soir pendant les 3 premiers mois, afin de favoriser l'investissement des parents, de les associer à la démarche et d'échanger sur le vécu réciproque, de donner le sentiment à l'enfant que les deux milieux l'accompagnent et travaillent ensemble au-travers de son évolution.

La première rencontre se termine là, sans prise de décision en invitant les parents à quelques jours de réflexion.

Après ce délai de réflexion, ils nous recontactent pour fixer la visite de l'enfant dans la mesure où ils désirent continuer la démarche ou mettre en place d'autres rencontres si nécessaire.

(Si les parents ne sont pas présents et que c'est en présence de l'assistant social seul que cette première rencontre a lieu, le rendez-vous sera pris directement à ce moment-là).

2.1.1.3 Visite de l'enfant : dans le groupe d'accueil...

La visite dure une semaine du mercredi au mardi; l'enfant est accompagné et recherché par ses parents(y compris le week-end). Cette visite doit permettre à l'enfant d'approcher son futur milieu, les normes et le rythme de celui-ci.

...et à l'école

En ce qui concerne l'école, la période de stage vise à permettre une appréciation du comportement de l'enfant face à l'activité scolaire. Il n'est pas obligatoirement nécessaire de tester l'enfant durant cette période, afin de ne pas provoquer davantage de blocages chez l'enfant.

Les éducateurs et les enseignants doivent se rendre compte si l'enfant a sa place au CPD. En cas de doute, l'enfant pourra être vu en consultation par le médecin ou le psychologue.

2.1.1.4 Deuxième rencontre avec la famille

Présence des parents, de l'enfant, d'un éducateur, du directeur, de l'instituteur, de l'assistant social, du médecin et/ou du psychologue.

les conditions du placement sont abordées lors de cette réunion et les points d'accord, même peu nombreux, déterminent le placement.

Dans le but d'éviter la confusion des rôles entre parents et institution, substitution et démission, il faut clarifier les

rôles de chacun et préciser les objectifs qu'institution et parents s'engagent à atteindre pour les 3 premiers mois.

A ce stade, il est nécessaire de répéter les exigences énoncées à la première rencontre (point 2.1.1.2).

En cas d'accord définitif, la partie administrative est remplie à ce moment là entre parents et directeur.

2.1.2 les trois premiers mois de placement

2.1.2.1 le groupe d'accueil

Parmi les différentes formules d'accueil existantes, la solution retenue par le CPD est celle du groupe qui se forme sur une durée d'une année. Ce groupe ne peut commencer sans la présence de deux enfants au moins. Il est mixte.

L'organisation du groupe, par le biais d'un encadrement éducatif plus important, permet de doubler (dès août 1991) la présence éducative en principe chaque soir.

Un accent particulier est mis, au plan éducatif, sur l'observation, afin de réunir un maximum d'éléments pour la synthèse d'admission. Ceci implique des moyens d'observation spécifiques, mis en place par l'équipe éducative du groupe (vidéo, observation directe du comportement, diverses échelles, ou autres).

Une attention particulière est également portée à la qualité de l'entourage mobilier et esthétique (ambiance des locaux communs chaleureuse et chambre bien meublée, environnement ordré).

Une période d'adaptation, de mise en confiance de l'enfant précède une phase d'augmentation des exigences.

Durant cette première période, les loisirs, constitués d'activités très diverses (mais correspondant à des loisirs accessibles pour la moyenne de la population), sont organisés en compagnie de l'éducateur. Ils sont davantage orientés sur des activités avec et dans le groupe, et moins extérocentrés, ceci en raison de la phase d'accueil et d'observation précisément.

Les rythmes de vie, les règles d'hygiène, les devoirs et l'attitude des enfants sont définis et évalués régulièrement, quotidiennement même durant le début du placement.

Des moments privilégiés sont recherchés, afin de favoriser l'émergence d'une relation de confiance avec un éducateur. Par des contacts individuels et en groupe, les problèmes de la réalité quotidienne sont abordés.

2.1.2.2 Participation de l'OMP

Sur le plan thérapeutique, des points intermédiaires et des rencontres avec la famille peuvent s'effectuer. Une démarche de réflexion avec les éducateurs et les enseignants, en dehors de la présence des enfants ou au-travers de temps de réunions de groupes incluant un thérapeute, est mise en place.

2.1.2.3 Relations avec les familles

Les objectifs des relations avec la famille sont énoncés dans le cadre général.

Des contacts directs et ponctuels entre les éducateurs et les parents sont souhaités. Il s'agit ici d'entretenir la relation et de solutionner les problèmes quotidiens. Ces contacts ont lieu dans le courant de la semaine par téléphone ou à tout autre moment, en particulier lors du départ ou retour de week-end.

Les entretiens de famille émanent du projet. Ils incluent au minimum un éducateur et un représentant de la direction et/ou un membre de l'équipe thérapeutique. L'éducateur y occupe une place de personne en première ligne, garant de l'enfant. La personne de la direction et/ou le membre de l'équipe thérapeutique occupent la "première ligne" des parents, mais non de l'enfant.

Le but de ces relations est de définir les problèmes, de rechercher ensemble des solutions et -surtout- de créer une relation de confiance, une alliance.

2.1.2.4 Les trois premiers mois à l'école

Sur le plan scolaire, ces trois mois permettront de favoriser le réinvestissement de l'enfant, par la mise en place de moyens pédagogiques adaptés à chaque situation. Il sera possible de déterminer plus précisément les domaines à travailler, de vérifier le bien-fondé du placement au CPD et notamment le besoin ou non d'école interne.

Le choix de la classe dépend de critères spécifiques et de l'organisation générale de l'école interne.

2.1.2.5 Admissions particulières

Il est possible, selon les situations, d'envisager deux types d'entrées ne s'effectuant pas dans le groupe d'accueil :

- l'admission dans le cadre du semi-internat
- l'entrée au préapprentissage

Dans ces deux cas, la prise en charge est définie plus loin dans le texte.

L'ensemble des éléments d'observation glanés sur le plan éducatif, scolaire et thérapeutique, ainsi que les premières relations avec la famille est mis en commun avec l'assistant social de l'OCM lors de la synthèse d'entrée. De cette synthèse émanent les hypothèses de compréhension de la problématique donnant lieu à la mise en place de moyens spécifiques à chacun des trois domaines.

2.1.3 La synthèse d'admission

La synthèse d'admission est effectuée après trois mois de placement. Elle réunit au minimum :

- les éducateurs du groupe
- l' (les) enseignant (s)
- le médecin
- les intervenants de l'OMP concernés
- le directeur ou le représentant de la direction
- l'assistant social
- le psychologue

L'objectif de la synthèse d'admission est de confirmer le choix effectué et de définir les actions à mettre en place dans le cadre du projet individuel.

Le projet prend en considération l'enfant et son contexte familial. Il est articulé sur plusieurs axes et prend en compte la durée probable du placement. Des objectifs et des moyens sont mis en place :

- sur le plan éducatif (relation éducateur/enfant sécurité, vie sociale, intégration dans le groupe de pairs, respect de l'autre et des biens, respect des règles, loisirs, ouverture progressive sur l'extérieur, prise de confiance en soi)
- sur le plan scolaire (adéquation du placement, définition des objectifs dans les diverses branches, perspectives internes et externes)
- sur le plan thérapeutique (une prise en charge se justifie-t-elle, de quel type doit-elle être, qui intervient et comment)
- sur le plan des relations avec la famille (qui assure le suivi, définition des objectifs)

La synthèse est ensuite restituée aux parents par deux personnes au minimum. L'enfant n'est pas obligatoirement présent. Lors de la restitution s'élabore le projet définitif qui orientera l'action éducative, scolaire et thérapeutique de l'année à venir.

2.2 LE SUIVI A LONG TERME

Par suivi à long terme, il faut comprendre les formules de prises en charge offertes par le centre pédagogique, éventuellement plusieurs années consécutives. Il ne s'agit pas ici du processus de sortie qui correspond à la phase trois.

Nous distinguons les formes suivantes de prises en charge, tout en sachant que la souplesse dans les prestations implique de pouvoir passer d'une formule à l'autre, en fonction du projet individualisé :

- le placement à l'internat et à l'école interne
- le placement à l'internat, mais à l'école externe

- le placement au semi-internat et à l'école externe
- le préapprentissage (qui sera traité dans le cadre de la préparation à la sortie)

2.2.1 L'INTERNAT

2.2.1.1 Structure et organisation

Lieu de vie, l'internat, par sa structure, est composé de groupes verticaux (c'est à dire d'âges variables), mixtes, de 6 à 9 enfants, encadrés par deux postes d'éducateurs (trices) (effectif d'encadrement en 1991, prévision d'augmentation à 225% puis 250% en 1992 et 1993).

Lorsque que les enfants ne sont pas à l'école ou chez leurs parents, ils sont sous la responsabilité de ce secteur.

La nuit, une veilleuse est en activité pour l'ensemble des groupes éducatifs. Tout enfant peut l'appeler par simple pression d'un bouton sur le groupe. Elle effectue des tournées dans les groupes.

La journée est organisée ainsi :

env. 7h	lever
8h	déjeûner
11h30	école
12h15	retour au groupe
13h25	repas de midi
15h05	école
(ou 16h)	les devoirs
18h	soûper,
	puis activités
	diverses et coucher à heures variables selon l'âge.
21h30	extinction des feux et départ des éducateurs.

Le mercredi après-midi est consacré aux loisirs

2.2.1.2 La vie du groupe

Les objectifs du travail dans les groupes visent à établir des relations personnalisées et harmonieuses parmi les enfants, ainsi qu'entre ceux-ci et les adultes. Il s'agit également de favoriser l'apparition de comportements sociaux et individuels acceptables, tout en permettant à chacun d'évoluer dans son individualité. Ceci implique un cadre de vie suffisamment structuré, pour que les enfants sachent à qui ou à quoi se référer et se confronter.

Dans son travail quotidien, l'éducateur anime le groupe et propose des moments de relations individuelles, et de relations en petit ou en grand groupe. Il veille au respect journalier des règles de vie élémentaires, d'hygiène, d'ordre, d'alimentation, de repos, de sécurité et de soins (voir cahier de consignes).

Dans le groupe, il est important de parvenir à développer la notion de respect de l'autre, comme des biens matériels. Il s'agit de maintenir un lieu qui soit sécurisant pour les enfants, un lieu où ils parviennent à exprimer d'une façon adéquate leurs préoccupations en y trouvant un écho. Ils acquièrent notamment au travers des expériences quotidiennes de confrontation à ce groupe, la confiance en eux, nécessaire pour être peu à peu mieux armés pour vivre en société.

Chaque groupe ayant son identité propre, il n'est pas utile ici de définir dans le détail ce qui se fait. Il importe cependant de préciser ce que nous mettons sous les termes "loisirs" et "repas", deux moments particuliers de la prise en charge quotidienne :

Les loisirs : d'intérocentrés qu'ils sont dans le groupe d'accueil, les loisirs vont progressivement et en fonction de l'évolution des enfants s'extérocentrer. Un groupe qui évolue de façon satisfaisante va ainsi, au bout de quelques années se trouver avec des enfants qui ont tous au minimum une activité en ville ou au village. Les activités proposées répondent en premier lieu à un intérêt et un désir de l'enfant. Si celui-ci est réaliste et accessible (également sur le plan financier), tout sera mis en oeuvre pour permettre son déroulement. Les activités sportives sont fortement valorisées, mais n'excluent pas toute autre démarche (théâtre, société de chant, musique etc...) Les loisirs constituent un lien important avec le pourtour social de l'institution. Ils peuvent devenir le point de jonction avec la réalité extérieure de l'enfant.

Les loisirs actuellement proposés sont constitués :

d'activité de groupes : -piscine
 -ski de descente
 -gymnastique
 -cyclisme
 -activités dans la nature
 -etc...

d'activités intergroupes : -football
 -body building
 -ski de fonds
 -volleyball
 -informatique
 -théâtre
 -cuisine
 -etc...

d'activités extérieures dans des sociétés ou clubs :
 -hockey
 -football
 -cirque
 -etc...

Le repas : moment important du fait qu'il constitue un temps de regroupement des enfants et des éducateurs. Ce lieu doit rester un endroit calme, permettant d'apprécier le temps et la nourriture. Il constitue un moment d'approche du comportement des enfants en grands groupes et prépare aux futures sorties à l'extérieur. C'est également un lieu de rencontre des enfants de toute l'institution et des éducateurs.

Chaque groupe, compte tenu de son particularisme, de son projet, et des enfants qui le composent, peut choisir de prendre les repas dans son groupe éducatif ou à la salle à manger.

2.2.1.3 Horaire de l'éducateur

Outre le temps de présence aux enfants, l'éducateur dispose, dans son horaire, d'un temps de travail administratif lui permettant de gérer la vie quotidienne du groupe, d'effectuer les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de son groupe et de faire appel à toutes les personnes concernées pour mener à bien les démarches éducatives mises en place (par référence à la convention collective de travail).

En dehors des semaines d'école, le centre pédagogique organise des camps, des week-ends et des permanences. Il est à même d'accueillir des enfants toute l'année sans interruption.

2.2.1.4 Relations avec la famille

Les relations avec la famille se poursuivent selon les objectifs définis dans le "cadre général". Elles sont constituées de tous les contacts "informels", parfois fréquents, entre l'éducateur et les parents ou le pourtour familial, ainsi que des entretiens de famille qui ont lieu, quant à eux, en incluant un représentant de la direction et/ou de l'OMP et tout autre intervenant (enseignants, assistant social, etc...). Ces entretiens renvoient à la notion de première ligne de l'enfant et des parents comme défini précédemment (p. "x"). Ils sont décidés dans le cadre des points, mini-synthèses, synthèses ou encore colloques de groupe. Des objectifs plus spécifiques les colorent (prise de décisions, réintroduction d'un parent, etc...).

Dans tous les cas, nous éviterons qu'un problème de relation éducateur / parent ne devienne trop important et soit ainsi préjudiciable à l'évolution de l'enfant dans le centre pédagogique. Une solution devra toujours être trouvée, afin d'éviter au maximum de placer nous-même l'enfant dans une situation où il n'a pas la possibilité de se situer.

2.2.1.5 Mode d'évaluation

L'évaluation des objectifs du projet et la redéfinition de ce dernier a lieu au minimum une fois par année, dans le cadre de la synthèse. A tout moment cependant, un point peut être demandé par n'importe quel intervenant et donner lieu à des modifications du projet.

Des réunions d'ajustement du projet regroupant enseignants et éducateurs ont lieu à un rythme plus élevé.

2.2.1.6 Soupleesse dans l'accueil et la prise en charge

Le placement dans le cadre de l'internat peut être adapté à la carte, en fonction du projet. Ainsi, un enfant qui retrouve une possibilité de vie dans sa famille va pouvoir progressivement

élargir son temps de présence à la maison en rentrant, par exemple, le vendredi soir ou le mercredi. La base demeure le placement du dimanche soir (19h-20h) au vendredi soir (17h) et une semaine sur deux au samedi matin (8h-10h), ce qui permet des activités de groupe plus importantes. Des raisons favorables à une modification individuelle de la semaine peuvent cependant amener un changement, sans que cela soit considéré comme exception.

Ce type de prise en charge "à la carte" s'inscrit dans la souplesse d'accueil recherchée depuis longtemps. Il doit permettre de répondre de manière plus adéquate aux difficultés des enfants qui nous sont confiés.

2.2.1.7 Les week-ends

Ouvert toute l'année, le CPD est organisé de façon à ce que, chaque week-end, des enfants puissent rester, si nécessaire.

En fonction des possibilités d'accueil des familles, le Centre pédagogique favorise le plus possible le retour des enfants chez eux les week-ends.

Un samedi-dimanche sur deux est cependant qualifié d'"ouvert" dans le sens où davantage de personnel éducatif est sollicité ces jours-là, par opposition aux week-ends "fermés", qui n'accueillent des enfants qu'en cas de nécessité. Le but de cette structure est de favoriser l'investissement des parents, lors des week-ends, en rendant certaines périodes ouvertes seulement sur demande particulière.

Durant les week-ends, les activités peuvent être envisagées à l'intérieur comme à l'extérieur du centre. Le centre favorise la mise en place d'activités spécifiques sur les week-ends.

2.2.1.8 Les camps et colonies

Les périodes de vacances donnent lieu à des camps et permanences organisées par les éducateurs. L'encadrement des camps est de l'ordre de chaque groupe. Les colonies sont inter-groupes et se déroulent en été ou au printemps.

Les camps sont des moments forts dans la prise en charge des enfants. Dans ce sens, tout est mis en oeuvre pour permettre la réalisation de camps élaborés, adaptés aux enfants et attractifs. La participation aux camps d'automne et d'hiver est fortement souhaitée. Les enfants y sont inscrits d'office.

Les permanences permettent davantage de résoudre des problèmes d'encadrement, durant les périodes des vacances. Elle n'ont pas le caractère vie du groupe éducatif, comme c'est le cas dans le cadre des camps.

2.2.1.9 Relation éducateur /instituteur

L'objectif institutionnel est de favoriser au maximum les relations entre les secteurs scolaires et éducatifs. Il ne s'agit pas cependant d'être identiques, mais bien davantage de savoir ce

que fait l'autre et de pouvoir coordonner les interventions.

La proximité géographique de l'école permet d'établir un maximum de relations entre les éducateurs et les instituteurs. Les troubles des enfants placés au centre impliquent par ailleurs une intensification de ces relations. Le modèle de référence de la famille ne convient pas ici.

Dans cet optique s'est mise en place toute l'organisation de synthèses, mini-synthèses, points et colloques éducateurs -instituteurs permettant d'aborder en "mini-réseau" et parfois en réseau les problèmes présentés par les enfants. Il ne s'agit pas d'enfermer l'enfant dans une structure unique, mais bien davantage de se donner les moyens de savoir ce que fait l'autre et d'ainsi coordonner les actions éducatives.

Les relations formelles entre éducateurs et instituteurs sont constituées de ce cadre de réunions auxquelles s'ajoutent tous les contacts ponctuels facilités par la proximité.

Les éducateurs, comme les parents, sont conviés ensemble à participer aux rencontres de classes annuelles.

2.2.1.10 Le semi-internat

Cette structure correspond à une forme de suivi au long terme, ou à une des possibilités de préparation à la sortie, pour des enfants qui ont passé plusieurs années en internat.

Sa caractéristique est d'être en fonction en journée uniquement, les enfants de ce groupe rentrant tous dormir chez eux, chaque soir.

Le suivi porte notamment sur la possibilité de temps de relations individuelles, le contrôle des devoirs, des activités, les loisirs (organisés comme dans la structure internat, à l'intérieur et l'extérieur du centre), et les relations avec la famille, dans l'optique globale de l'institution.

Cette structure constitue actuellement une unité distincte. L'évolution de la prise en charge et notamment l'augmentation des placements à la carte pourraient l'amener à se répartir dans l'ensemble des autres groupes.

La prestation "semi-internat" fait par conséquent partie intégrante du concept pédagogique de l'institution.

2.2.1.11 Intervention en cas de crise

Deux types de crise sont ici à distinguer :

-la crise "aiguë", liée à un passage à l'acte, obligeant à une urgente reprise en main de la situation et éventuellement la mise en place de sanctions.

Cette crise est gérée en priorité par l'éducateur, et est parfois portée à la connaissance de la direction, qui peut être appelée à intervenir.

-l'autre type de crise correspond à un signal de l'enfant, sur les conditions de son encadrement, à une forme d'expression d'une souffrance. Il s'agit alors d'exploiter cette situation, considérée ici comme une opportunité, pour une intervention qui remobilise le développement de l'enfant et de ses relations dans l'institution, mais également dans la famille.

Dans cette seconde situation, généralement signalée par un éducateur ou un instituteur, la réponse apportée au CPD est caractérisée par la mise en place rapide d'une réunion en "mini-réseau", permettant de faire le point, éventuellement de dédramatiser ou pour le moins de prendre du recul.

Pour l'intervenant en première ligne, ce moment lui permet de décharger une partie du poids que constitue pour lui sa confrontation quotidienne à cette situation. Pour l'ensemble des personnes présentes, c'est un moment de réflexion d'où doivent découler des hypothèses et des moyens.

Participant toujours à ces réunions, au minimum un membre de la direction, le médecin-psychiatre, éventuellement un psychologue, les éducateurs et instituteurs concernés et, dans certains cas, l'assistant social.

Les moyens mis en place peuvent être extrêmement variables et incluent une éventuelle démarche en supervision ou interview avec l'équipe. Fréquemment, ils impliqueront une ou plusieurs réunions en réseau ou entretiens de famille. Des réunions de contrôles de l'évolution vont être enfin nécessaires.

En cas de situation de crise persistante, mettant en jeu la stabilité du groupe, voire de l'institution, crise dans laquelle aucun moyen, de l'ordre de nos possibilités pédago-thérapeutiques, n'amène de modification, la décision de remettre en cause le placement dans le centre pédagogique est de la compétence de la direction seule.

2.3 LE PROCESSUS DE SORTIE

Les enfants placés au CPD sont susceptibles de quitter l'institution à tout âge. Les séjours dans le cadre du centre peuvent être de relativement courte durée, mais sont cependant le plus souvent un accompagnement à long terme.

Un départ est envisagé lorsque que les conditions d'environnement présentes lors du placement, ont suffisamment évolué pour permettre un retour à une vie extra-institutionnelle. L'évolution de l'enfant, la fin de la scolarité peuvent également constituer de nouvelles conditions permettant un nouveau type d'encadrement.

Dans les limites de ses compétences, l'institution évitera de favoriser la sortie d'un enfant, pour lequel les conditions de vie futures seraient par trop précaires. Au besoin, le recours à l'autorité tutellaire peut être envisagé.

Dans les autres situations, la fondation offre diverses prestations préparant à la sortie (préapprentissage, orientation professionnelle) et plusieurs formes d'accompagnement, après la sortie (encadrement éducatif restreint en appartement pour les apprentis, accompagnement individualisé, prise en charge extérieure). La sortie peut s'effectuer par paliers. Nous envisageons en outre de mettre en place un moyen systématique d'évaluation du devenir des enfants, après leur séjour au centre pédagogique.

Les enfants et adolescents peuvent quitter le CPD :

- durant la scolarité
- en fin de scolarité
- après une période de préapprentissage
- après ou pendant un apprentissage

Dans ces quatre situations, un suivi par l'institution peut être envisagé à l'aide des mesures de prise en charge extérieure (PCE).

La fondation est disposée à toujours entrer en matière pour une réintégration des enfants dans l'effectif, après leur départ, en organisant ce retour selon la procédure d'admission. Les critères d'admission, notamment l'âge, entrent par conséquent en considération, comme pour une nouvelle entrée.

2.3.1 Fin de placement durant la scolarité

La démarche du centre pédagogique et la prise en considération du contexte familial, permettent des propositions de sortie pour des enfants qui n'ont pas terminé leur scolarité.

Dans tous les cas, cette perspective est discutée en synthèse chaque année. Elle inclut la participation du réseau extérieur dans la prise de décision.

Une évolution douce vers la sortie par le biais d'un placement individualisé élargissant progressivement le statut de l'enfant constitue le trajet souhaité par le centre. Une PCE est envisageable.

Dans tous les cas, le retour à une situation de vie dans le milieu familial, si cela est envisageable, sera favorisé par la fondation.

2.3.2 Fin de placement à la fin de la scolarité

Le projet pédagogique peut, si les conditions le permettent, prévoir la sortie d'un jeune pour effectuer une formation sans être sous la responsabilité du centre, dès la fin de la scolarité.

Il importe alors que la décision soit également prise dans le cadre de réunions en réseau. Une PCE peut être envisagée.

2.3.3 Après une période de préapprentissage

Le préapprentissage constitue une neuvième ou une dixième année de scolarité qui prépare à la future activité professionnelle.

Il est destiné à des jeunes encore insuffisamment préparés à entrer, pour des raisons aussi bien scolaires que comportementales, en apprentissage ou dans la vie active.

Le préapprentissage constitue une structure mixte, ouverte à des admissions extérieures à l'institution. Dans cette optique, il constitue autant une forme de préparation à la sortie pour les enfants placés au centre, qu'une prestation intégrale pour des demandes extérieures. Il a toujours pour but de signifier le début d'un processus d'entrée dans la vie active.

A la fin de cette période (en principe d'une année), les jeunes sont orientés sur la formation qu'ils ont choisie et qui correspond au mieux à leurs possibilités. Des PCE sont envisageables.

La structure préapprentissage est composée :

d'une formation pratique dans le cadre de l'école interne comprenant :

- des périodes de sensibilisation à diverses activités telles que bois, maçonnerie, électricité, peinture, etc....
- le développement de l'autonomie sur une place de travail
- des périodes de technologie
- une formation gestuelle
- des activités en chantier

D'une formation scolaire adaptée individuellement par :

- des cours de français
- des cours de mathématiques
- des cours d'informatique
- du dessin technique
- des leçons de culture générale
- certains cours spécifiques à l'orientation professionnelle du jeune.

L'encadrement des enfants en préapprentissage a lieu dans un groupe d'internat spécifique. Un statut individualisé, pour ce qui concerne l'encadrement, est envisageable et défini le cas échéant contractuellement.

Durant cette année, chaque jeune bénéficie des prestations de l'institution en orientation professionnelle.

2.3.4 L'orientation professionnelle

L'institution, pour permettre la meilleure préparation possible à la sortie, crée son propre office d'orientation. Les démarches s'effectuant, pour ce qui est des tests OROSP, en collaboration avec les services officiels, le reste (stages, recherches d'emploi, contrats de travail) pouvant s'organiser depuis notre service d'orientation.

L'ensemble des démarches fait partie des décisions prises en synthèses, en réunions de réseau et mini-réseau ou rencontres

avec la famille.

2.3.5 L'appartement des apprentis

L'institution offre aux jeunes qui ont suivi la filière CPD et qui ne peuvent pas vivre chez leurs parents, la possibilité d'habiter dans le cadre du centre en appartement. Ils y sont accompagnés pour la gestion de leur vie par un éducateur.

Cette prestation ne s'adresse qu'à des jeunes du centre.

En aucun cas nous ne proposons nous-mêmes l'apprentissage dans notre institution.

La fin de l'apprentissage définit le terme de l'encadrement offert par le CPD. Une PCE pouvant encore pour quelques mois favoriser un début de vie indépendante.

2.3.6 LA PRISE EN CHARGE EXTERIEURE (PCE)

Lorsque un enfant ou un jeune quitte l'institution, il importe parfois de lui offrir un accompagnement. Outre les services extérieures à l'institution (AEMO), il est important d'offrir un suivi par l'éducateur qui a déjà une relation avec le jeune. Dans ce sens des PCE peuvent être assurées par tout éducateur du centre pédagogique qui se trouve être pour un jeune, la personne la plus significative.

Les PCE porteront (selon un contrat) sur le suivi des devoirs, des rencontres avec l'employeur, avec la famille, des entretiens réguliers etc...

La réglementation cantonale limite en principe le droit aux PCE à 18 mois.

3.1 L'ECOLE INTERNE

Outre l'organisation de l'école du CPD (voir page 7), un certain nombre d'objectifs et de moyens colorent le travail qui s'y effectue.

Les points importants caractérisant l'école interne sont :

l'éventuel retour dans le circuit "normal" (retour qui peut se concevoir tant en âge scolaire que pour un apprentissage) constitue l' objectif prioritaire de l'école interne.

tout en s'inspirant des programmes du DIP, nos moyens doivent être adaptés en fonction de la situation et des enfants. Les cours sont donnés dans le cadre d'horaires scolaires traditionnels.

le passage d'une classe à l'autre tient compte de l'âge des enfants, de la mixité des classes, de l'horizontalité des groupes classes et de la problématique spécifique à chaque enfant.

il importe que ce qui a été fait avec un enfant soit connu de l'enseignant suivant et que cela soit pris en compte pour le passage d'une classe à l'autre. Au besoin une évaluation après le changement de classe peut être effectuée.

il importe d'informer les parents et autres intervenants sur la réalité des performances scolaires de leur enfant

la réunion de parents peut être dédoublée afin de permettre à chacun des parents d'y participer

l'institution favorise des activités inter-classes planifiées sur l'année

le recours à des moyens psycho- ou pédagothérapeutiques est possible en faisant appel à l'équipement thérapeutique de l'institution.

il est possible de faire appel au processus d'intervention en cas de crise (voir page 20)

les projets éducatifs et scolaires font partie intégrante du projet pédagogique individualisé. Ils sont régulièrement évalués, le cas échéant ajustés.

L'institution encourage les instituteurs (-trices) à suivre, outre la formation de l'école normale, les cours dispensés dans le cadre de la formation pour les enseignants spécialisés de l'école normale de Neuchâtel.

3.2 L'ECOLE EXTERNE

Les enfants placés au CPD peuvent, soit dès leur entrée ou après un passage par l'école interne, intégrer une classe à l'extérieur. Ces classes externes se situent, selon l'âge de l'enfant, au village ou à Cernier (école secondaire du Val-de-Ruz).

Dans le cas d'un passage en école externe, le transfert est préparé parfois longtemps à l'avance et peut s'effectuer progressivement.

Le centre pédagogique entretient des rapports aussi fréquents que nécessaires avec les enseignants extérieurs.

Pour les élèves en scolarité à Cernier, un membre de la direction du centre participe aux conseils de classes.

Les enseignants extérieurs à l'institution sont conviés aux synthèses qui ont lieu au centre pédagogique.

4 CONCLUSION

" nous savons bien qu'il y a dans le jeune inadapté plus de forces constructives que de facteurs de destruction, même si ces forces sont latentes et que le milieu ne les a jamais laissées s'épanouir.

Sur les terres desséchées, une seule pluie fait jaillir des milliers de pousses vertes."

(texte tiré de "l'enfant placé" de François Schlemmer)

5 REMERCIEMENTS

La direction du centre pédagogique remercie toutes les personnes qui ont pris part, à tout niveau à l'élaboration de ce concept pédagothérapeutique, à savoir :

en groupe de travail hebdomadaire :

MLLE	BAUER ISABELLE,	EDUCATRICE
	BAUER PHILIPPE,	INSTITUTEUR
	BERTHOUD PIERRE-ALAIN,	SOUS-DIRECTEUR
M.	BRYOIS BERNARD,	INSTITUTEUR
	CHEVRE HUBERT,	EDUCATEUR
MLLE	GAUTHEY DANIK,	EDUCATRICE
MLLE	DRAPELA CATHERINE,	EDUCATRICE
MLLE	DE ROULET SUZANNE,	PSYCHOTHERAPEUTE
M.	DIACON MICHEL	EDUCATEUR
M.	CHIBOUT ABDERRAHMAN,	EDUCATEUR
M.	KOENIG FRANCOIS,	EDUCATEUR
MME	GABUS DANIELLE	ORTHOPHONISTE
MLLE	LAURENT JULIANNE,	EDUCATRICE
M.	JEANNET RAYMOND,	EDUCATEUR
MME	JEANNET ARLETTE,	EDUCATRICE
MLLE	FASEL ANTOINETTE,	EDUCATRICE
MLLE	HAGI CLAUDINE,	EDUCATRICE
MME	MEYER FRANCINE,	INSTITUTRICE
M.	PORTA BRUNO,	EDUCATEUR
M.	REYMOND ALAIN,	EDUCATEUR
MME	GUENOT-ZELLER MAURICETTE,	EDUCATRICE
M.	TORREBLANCA ERNESTO,	EDUCATEUR
DR	TRAUBE RAYMOND,	PEDO-PSYCHIATRE
M.	SIEGENTHALER MICHEL,	EDUCATEUR-CHEF
	SCHMID BENOIT,	INSTITUTEUR

PAR UNE CRITIQUE DU TRAVAIL : - l'Office Cantonal des Mineurs
- l'Office Médico-Pédagogique
- les membres de la Commission de Surveillance de la Fondation François-Louis Borel
- l'ensemble du personnel du Centre Pédagogique
- le Département de l'Instruction Publique (par l'Enseignement Spécialisé, Inspection des Ecoles Primaires)
- toutes les autres personnes qui ont participé, de quelque manière à l'élaboration de ce document

Dombresson, J.-M. Villat, juin 1991